

Rapport du président

James Compton

Après trois ans à la présidence de l'ACPPU, je vous présente aujourd'hui mon dernier rapport. Je tiens, d'entrée de jeu, à remercier tous les membres du Comité de direction avec qui j'ai eu le plaisir de travailler pendant cette période. Plus important encore, j'aimerais dire merci aux membres de l'ACPPU qui ont posé les gestes, petits ou grands, qui nous permettent d'accomplir notre travail. Que vous ayez écrit une lettre d'appui pour l'une de nos campagnes, pris part à un atelier ou assumé la présidence de votre association, vous avez tous et toutes apporté votre pierre à l'édifice de notre projet national de faire progresser les droits de nos membres et de défendre les valeurs fondamentales du milieu académique. Merci.

Un nombre de membres en croissance

Permettez-moi d'abord de me réjouir de l'augmentation de nos effectifs. En novembre dernier, le Conseil de l'ACPPU a admis dans nos rangs deux nouvelles associations : l'Association des professeures et professeurs à temps partiel de l'Université Concordia et le Syndicat général des professeurs et professeures de l'Université de Montréal. Nous accueillons toujours avec plaisir de nouveaux membres, mais cette fois, l'événement a été particulièrement mémorable. En effet, le Syndicat de l'Université de Montréal était du nombre des associations qui ont fondé l'ACPPU. Aujourd'hui, nous comptons plus de 72 000 membres individuels qui sont en fonction dans 125 universités et collèges partout au pays. Le moment de l'arrivée de nouveaux membres en provenance du Québec ne pouvait être mieux choisi, car il a coïncidé avec notre décision d'étendre notre service d'interprétation simultanée en français et en anglais à l'ensemble de nos conférences et de nos ateliers.

Négociation

Au cours de la dernière année, de nombreuses associations de personnel académique ont dû faire des préparatifs de grève. Ce n'est qu'après avoir obtenu un mandat de grève de leurs membres que les associations du personnel académique des universités Mount Saint Vincent, Memorial et Saint Mary's ont pu conclure une convention collective. À l'Université Western, il a fallu que l'association communique à l'employeur son intention de déclencher une grève pour faire valoir ses

revendications touchant le personnel académique contractuel pour enfin arracher une entente à l'employeur. Se mobiliser, c'est jouer gagnant.

Ce mot d'ordre sera probablement encore plus pertinent sous peu, puisque l'on prévoit un retournement du climat politique au détriment des travailleurs dans de nombreuses provinces. En Ontario, le nouveau gouvernement progressiste conservateur a abrogé bon nombre des modifications législatives touchant le monde du travail que son prédécesseur avait adoptées. En outre, de nombreuses associations de personnel académique dans la province ont déjà été informées de l'application prochaine d'autres mesures d'austérité. Notons que le gouvernement Ford a déjà réduit de 10 % les frais de scolarité sans accroître d'autant le financement public. Du côté de l'Alberta, le mandat de gel salarial imposé aux établissements par le gouvernement a donné du fil à retordre aux négociateurs.

En mars, je me suis joint aux piquets volants de la Caisse de défense de l'ACPPU à Halifax pour marcher aux côtés des grévistes du Collège d'art et de design de la Nouvelle-Écosse (NSCAD). Ce petit groupe de 97 professeurs et bibliothécaires avait organisé un piquet de grève hautement créatif – du jamais-vu! Mais ils étaient en bonne compagnie : des étudiants du Collège ont monté des prestations et des discours pour souligner l'équation entre les conditions de travail de leurs professeurs et leurs conditions d'apprentissage. La journée a été marquée par un rassemblement le midi et une occupation, par les étudiants, des bureaux de l'administration du Collège.

Liberté académique.

Le Comité de la liberté académique et de la permanence de l'emploi de l'ACPPU continue de suivre plusieurs dossiers de violations possibles de la liberté académique. En novembre, le Comité a rendu public le rapport de l'enquête menée pour établir les circonstances entourant la démission controversée du professeur Andrew Potter de son poste à l'Institut d'études canadiennes de McGill (IECM). L'auteur, Mark Gabbert, professeur à l'Université du Manitoba, est arrivé à la conclusion que l'Université McGill avait failli à son devoir de protéger la liberté académique du professeur Potter. Le professeur Potter avait fait l'objet de vives critiques en mars 2017 pour avoir écrit dans le magazine *Maclean's* que le cafouillis entourant la gestion d'une tempête de neige à Montréal était le reflet d'une « société pathologiquement aliénée et peu solidaire ». Il a par la suite démissionné de son poste de directeur de l'IECM. L'affirmation par l'administration de l'Université McGill que les administrateurs universitaires ne jouissent pas des mêmes protections que le reste du personnel académique a été au cœur de l'affaire. L'ACPPU a depuis longtemps pour principe que les administrateurs d'université conservent leur droit à la liberté académique, notamment à la liberté d'expression à l'intérieur et à l'extérieur des enceintes universitaires, dans leurs fonctions académiques et non administratives.

En Ontario, le gouvernement progressiste conservateur a donné mandat aux collèges et universités de la province de mettre en place une politique sur la liberté d'expression avant janvier 2019. Les établissements qui ne se conformeraient pas et qui ne soumettraient pas au Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur (COQES) le rapport annuel exigé sur leurs progrès en la matière s'exposeraient à des sanctions. L'ACPPU a manifesté avec force son opposition au dictat du gouvernement, y voyant une atteinte inutile à l'autonomie des universités et des collèges ontariens.

En Colombie-Britannique, l'Université Trinity Western a perdu sa bataille judiciaire concernant l'agrément d'une nouvelle faculté de droit qu'elle se proposait de créer. Dans deux décisions rendues en juin à la majorité de sept juges contre deux, la Cour suprême du Canada a affirmé qu'une mise en balance proportionnée et raisonnable justifiait de limiter les droits religieux afin d'assurer l'admission des étudiants LGBT. La Cour avait été saisie de pourvois à l'encontre de décisions rendues initialement par des tribunaux de la Colombie-Britannique et de l'Ontario dans des affaires opposant l'université chrétienne privée et les barreaux des deux provinces. Ces

derniers avaient rejeté les tentatives de l'Université d'obtenir l'agrément de sa faculté de droit. Dans son intervention devant la Cour, l'ACPPU a soutenu que l'absence de liberté académique à l'Université Trinity Western limitait la capacité d'enseigner le droit canadien et les droits de la personne sous un autre angle que celui de la doctrine prescrite.

L'ACPPU a également blâmé le Collège Durham en Ontario d'avoir adopté une politique interdisant à son personnel de participer à des activités politiques. Son intervention a poussé le Collège à modifier sa politique.

Ces dossiers, et de nombreux autres, ont été traités en profondeur à la conférence tenue à Toronto en février par la Fondation Harry-Crowe sur le thème de la liberté d'expression du personnel académique. Une des grandes conclusions de cette conférence a été la nécessité d'inclure le principe de la liberté académique dans les conventions collectives.

Action politique

Le gouvernement fédéral a déposé son dernier budget avant les élections d'octobre, et l'ACPPU n'a pas manqué d'en faire la critique. Alors qu'il s'était montré généreux l'an dernier à l'égard de la recherche fondamentale, le gouvernement a fait preuve de plus de retenue dans son budget de 2019, mais il a quand même annoncé d'heureux investissements.

Ceux-ci sont multiples : baisse des taux d'intérêt sur les prêts étudiants, extension du programme de bourses d'études supérieures, nouvelles enveloppes financières pour les apprenants inuits et métis, fonds supplémentaires limités pour les étudiants des Premières nations, investissement dans la formation axée sur les compétences pour les travailleurs adultes. Cependant, l'ACPPU demeure d'avis que le gouvernement fédéral doit donner un coup d'accélérateur au financement de base de l'éducation postsecondaire. La dernière hausse remonte à 2007.

Le droit d'auteur a également été au premier plan dans la dernière année, à la faveur de l'examen parlementaire de la *Loi sur le droit d'auteur*. Nous avons collaboré étroitement avec la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants pour faire valoir l'importance d'une utilisation équitable des œuvres protégées par le droit d'auteur dans le secteur de l'éducation.

Solidarité

À l'ACPPU, la solidarité et le soutien occupent toujours une place importante. Nous avons continué de demander la tenue d'une enquête publique dans le traitement du professeur Hassan Diab. Celui-ci a été extradé vers la France où il a été gardé en isolement cellulaire pendant plus de trois ans après que le gouvernement français l'eut accusé d'avoir pris part à un attentat à la bombe perpétré à Paris en 1980. Cependant, de nouvelles informations ont révélé que les fonctionnaires canadiens pouvaient avoir omis de communiquer des éléments de preuve qui auraient blanchi le professeur Diab.

Par ailleurs, des membres de la communauté académique sont encore victimes de régimes d'oppression partout dans le monde. Cette année, l'ACPPU a envoyé des lettres pour condamner l'emprisonnement et le congédiement d'universitaires aux Philippines, en Turquie et en Hongrie.